

## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 23 septembre 2024 à 20 h

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bourelle et les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

### ABSENT :

Le conseiller David Newell

### AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques, Dominique Quirk, greffière adjointe

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

#### 2. ORDRE DU JOUR

##### 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 23 septembre 2024

---

2024-09-337 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 23 septembre 2024, tel que soumis.

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

---

Son Honneur le maire présente le nouveau commandant du PDQ1, Marc-Antoine Goyette, et l'invite à fournir des mises à jour et des informations concernant la sécurité des citoyens à Beaconsfield.

Son honneur le maire prononce l'allocution suivante.

*(version intégrale bilingue)*

*Bonsoir à toutes et à tous,*

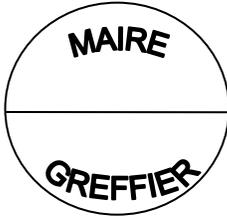
*Avant de commencer, j'aimerais prendre un moment pour penser à celles et ceux qui ont subi des dommages importants à la suite de la tempête Debby au début du mois d'août. En moins de 48 heures, cette tempête a déversé une quantité incroyable de pluie. Nous estimons qu'environ 700 maisons ont été affectées.*

*I would also like to mention that some of us, including myself and several city employees, were affected by the flooding here in Beaconsfield. We therefore deeply understand the challenges that you have faced.*

*Nous avons reçu de nombreuses questions par écrit pour la période de questions, en lien avec les inondations. J'espère que mes commentaires ainsi que le plan d'action que nous allons déposer plus tard ce soir répondront à plusieurs de ces préoccupations.*

*The remnants of Hurricane Debby made it the most destructive natural storm in Quebec's history, with damages reaching over 2.4 billion dollars. While the impact varied across different regions, Beaconsfield was hit particularly hard.*

*Il est tombé 170 millimètres de pluie ici, à Beaconsfield, le 9 août. À d'autres endroits, comme dans Lanaudière, plus de 220 millimètres sont tombés. Pour vous donner une idée, la tempête de 1987 qui avait inondé Montréal et l'autoroute Décarie avait*



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

apporté 129 millimètres de pluie. Debby, elle, a presque doublé cette quantité.

*Experts tell us these extreme weather events are going to become more frequent. Climate change is the main reason. These rapid changes in the weather are causing natural disasters that our cities, infrastructure, and homes just are not built to handle.*

*C'est pourquoi il est essentiel de faire tout notre possible pour limiter les dégâts. Mais même avec toutes les améliorations que nous mettrons en place, il y aura encore des impacts importants. La force et la fréquence des tempêtes de vent, de pluie, de neige, et de verglas causent des problèmes ici, au Canada, et partout dans le monde.*

*We must act now to reduce the impact of these problems, wherever we can. Over the last five years, we have not only carried out regular maintenance programs on our infrastructure, but we have also invested over 10 million dollars to improve our storm water and sanitary sewers. While these improvements have helped reduce some of the damage, it is clear that more will need to be done to handle future storms.*

*Ainsi, malgré nos efforts et ceux que vous faites chez vous, ces catastrophes risquent de se reproduire. Nous devons nous préparer pour minimiser les dégâts, organiser des interventions rapides et sécuritaires, et planifier des opérations d'aide efficaces, en tout temps et en toutes circonstances.*

*Our team is and will remain vigilant, ready and organised. I want to congratulate our entire municipal team, led by Director General Patrice Boileau, for the incredible work they have done. After the rain stopped, they worked tirelessly and organised 18 days of collections between August 14 and September 4, plus five extra debris pickups between September 6 and 19.*

*It took over 230 truckloads to remove 1,233 tonnes of material. To put that into perspective, they did in three weeks what we typically do in four months.*

*Les dommages ont été si importants que nous avons reçu 432 réclamations, dont 27 étaient hors délai, mais nous les avons quand même prises en considération et référées à nos experts en sinistre vu les circonstances exceptionnelles.*

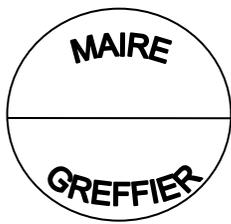
*Le Gouvernement du Québec a déjà prévu adapter son programme d'aide pour cet événement, ce qui, souhaitons-le, compensera de nombreuses victimes. De notre côté, nous allons continuer à identifier les zones les plus vulnérables aux inondations et à explorer des solutions novatrices pour contrer ces événements extrêmes.*

*Tonight, we will table an Action Plan to make our community more resilient to extreme weather. This is item 6.2 on the agenda. The Plan includes an analysis of the most affected areas, public awareness campaigns, and sustainable solutions to protect both our infrastructure and homes. We are also aiming at developing mutual aid scenarios with neighbouring cities to share best practices and support each other when necessary.*

*Nous continuerons à agir pour prévenir les impacts de ces événements naturels, tout en sachant qu'il est impossible de les empêcher. Mais nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour en limiter les dégâts, tant pour vos propriétés que pour nos infrastructures municipales.*

La greffière annonce le début de la période de questions.

Cinq questions provenant de résidents, concernant les pluies diluviennes et inondations du 9 août, ont déjà été répondues par le maire lors de son allocution.



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Son Honneur indique qu'une résidente avait des questions concernant l'appui financier de la Ville à l'organisme Amis de la santé mentale, le bâtiment de remplacement dans le cas d'une démolition et sur les embauches à l'ordre du jour. Son Honneur le maire mentionne que ses questions seront transmises aux services appropriés et que l'administration y répondra dans un délai raisonnable.

Une résidente remercie la Ville pour l'appui financier au Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île et indique que le don sera mis à bon escient.

Une résidente cherche à comprendre pour quelles raisons les permis de stationnement de nuit sont permis seulement à trois reprises dans l'espace d'un an. Elle explique sa situation avec des enfants maintenant adultes qui ont des voitures et habitent encore à la maison durant leurs études. Elle demande si le règlement peut être modifié.

Son Honneur le maire demande au président du Comité de circulation de répondre. Le conseiller St-Jean prend note de sa demande et lui indique de soumettre une demande afin que ce sujet soit discuté par les membres du Comité de circulation dans les prochains mois. Elle sera informée par la suite.

Un résident attend une réponse à sa lettre envoyée au Conseil concernant une demande à savoir s'il devra payer des frais de parcs ou s'il devrait concéder une partie du terrain qu'il veut exploiter.

Son Honneur le maire demande au Directeur général de répondre. Patrice Boileau explique qu'il est important que tous les membres du Conseil soient présents à la séance pour prendre la décision, les vacances de la saison estivale n'ont pas permis à tous les membres d'être présents en même temps. Il indique que le résident aura une réponse dans un bref délai.

Une résidente est concernée par les inondations à répétition à son adresse, elle est d'accord que les changements climatiques jouent un rôle, mais les problèmes d'inondations datent de quelques années. Elle indique que les résidents à son adresse ne stationnent plus dans leur garage, puisqu'ils ont été inondés et surtout parce qu'ils ont épuisé les ressources qui leur sont disponibles avec leurs assureurs et que les dépenses sont sans fin. Elle demande d'alléger le règlement concernant le stationnement. Enfin, elle mentionne avoir reçu une lettre de la Ville de Montréal indiquant que sa propriété se faisait réévaluer et que possiblement la valeur serait réduite.

Son Honneur le maire demande au Directeur général de répondre. Patrice Boileau explique qu'en ce moment ils analysent toujours la situation et qu'une rencontre aura lieu bientôt avec le consultant pour obtenir les recommandations pour améliorer les infrastructures de la Ville. Il offre de rencontrer les résidents de l'immeuble pour discuter des problèmes dans les prochaines semaines. Il explique que le gouvernement provincial a un programme d'aide, qu'il ne connaît pas les détails et les conditions pour y être admissible, mais les résidents peuvent appliquer. Il indique avoir noté le numéro de dossier de la résidente pour un suivi avec la Ville de Montréal concernant l'évaluation de sa propriété.

Une résidente indique que le 375, Elm est construit sur un ruisseau et demande si cet endroit a été bien canalisé. Elle demande des détails concernant la Pointe-Thompson, l'espace vert et la rue Thompson Point.

Le directeur général explique qu'il y a plusieurs bassins de drainage qui se jette dans le lac St-Louis. Les municipalités, dont Beaconsfield, doivent composer avec les infrastructures du passé, le défi maintenant est d'améliorer celles-ci et s'adapter à la nouvelle réalité. Il explique que le dossier Thompson Point a nécessité beaucoup de travail et plusieurs échanges avec les propriétaires. Il explique que la rue Thompson Point a été municipalisée et qu'une fois les titres de propriété officiellement attribués, l'espace vert pourra être aménagé par les propriétaires qui devront payer des taxes sur ce bien.

Une résidente de la rue Fletcher indique avoir été affectée par les pluies



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

du 9 août et remarque que lors de pluie abondante, l'eau évacue lentement en raison d'une dénivellation insuffisante. Elle demande si sa rue a été identifiée par la Ville comme faisant partie d'une zone vulnérable.

Le directeur général indique qu'aucune zone n'est identifiée de cette façon et que le travail d'analyse est toujours en cours. Il explique que certains facteurs n'aident pas les résidents lors de pluie abondante, particulièrement lorsqu'Hydro-Québec coupe l'électricité. Il attend un rapport d'Hydro-Québec à ce sujet. Il ajoute que les travaux d'entretien, réparation et ajout de drainage devraient avoir lieu dans les 6 premiers mois de l'année.

Une résidente indique qu'une route d'autobus de la STM sur Elm serait grandement appréciée pour ceux qui doivent faire le trajet à pied. Elle suggère avoir une option végétalienne lors des événements de la Ville et dénonce le manque de services pour animaux à la Ville.

Son Honneur le maire lui indique que ses suggestions seront transmises aux services appropriés et qu'elle obtiendra une réponse de leur part.

Un résident explique les expériences traumatiques qu'il a vécu les 5 dernières années causées par des inondations. Il ne sait plus vers qui se tourner pour de l'aide et dit que ses assurances ont triplé, pour cette raison il aimerait avoir une réduction de taxe pour aider. Il indique que de son point de vue, les nouveaux tuyaux qui ont été installés n'ont rien donné, il croit que le ponceau est bloqué qui conséquemment crée un refoulement vers son immeuble.

Son Honneur le maire convient que c'est une situation terrible sans solutions faciles. Le conseiller Roger Moss ajoute qu'il a visité le ruisseau Meadowbrook pour évaluer la situation.

Une résidente suggère de laisser les cours d'eau faire leur route naturellement au lieu de les bloquer et les rediriger.

Son Honneur la remercie pour sa suggestion.

Un résident suggère d'implanter des parcs éponges.

Son Honneur lui indique que le Plans d'action inclut cette option et ajoute que la Ville cherche à améliorer les infrastructures pour prévenir les inondations futures. Il invite les résidents à envoyer leur question via [info@beaconsfield](mailto:info@beaconsfield), ils obtiendront une réponse dans un délai opportun.

La période de questions se termine à 21 h 10.

### 10. PROCÈS-VERBAL

#### 10.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 26 août 2024

---

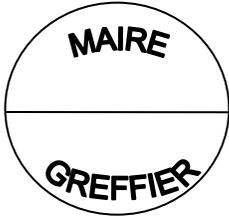
2024-09-338 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 26 août 2024 à 20 h.

### 20. AFFAIRES CONTRACTUELLES

#### 20.1 Renouvellement du contrat TP 2020-10 pour la fourniture et le transport de 2 200 tonnes de pierre concassée pour l'année 2025 avec Carrière Dolomite (1996) inc. au coût approximatif de 48 000 \$, toutes taxes incluses

---

2024-09-339 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat TP 2020-10 pour la fourniture et le transport de 2 200 tonnes de pierre concassée pour l'année 2025 avec Carrière Dolomite (1996) inc., au coût approximatif de 48 000 \$, toutes taxes incluses;



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2025 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission TP 2020-10; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-413-00-621. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir à cette dépense dans l'exercice financier 2025.

- 20.2           Renouvellement du contrat TP 2020-11 pour la collecte et le transport des déchets, matières organiques, et déchets volumineux pour l'année 2025 avec Services Ricova inc. au coût approximatif de 1 100 000 \$, toutes taxes incluses
- 

- 2024-09-340   Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat TP 2020-11 pour la collecte et le transport des déchets, matières organiques, et déchets volumineux pour l'année 2025 avec Services Ricova inc., au coût approximatif de 1 100 000 \$, toutes taxes incluses;

D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2025 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission TP 2020-11; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense aux codes budgétaire 02-451 -00-436, 02-452-30-436, 02-453-20-436. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir à cette dépense dans l'exercice financier 2025.

- 20.3           Renouvellement du contrat TP 2021-11 pour la fourniture de services professionnels pour le programme préventif quinquennal du réseau d'aqueduc pour l'année 2025 avec Management Simo inc. au coût approximatif de 131 000 \$, toutes taxes incluses
- 

- 2024-09-341   Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat TP 2021-11 pour la fourniture de services professionnels pour le programme préventif quinquennal du réseau d'aqueduc pour l'année 2025 avec Management Simo inc., au coût approximatif de 131 000 \$, toutes taxes incluses;

D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2025 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission TP 2021-11; et

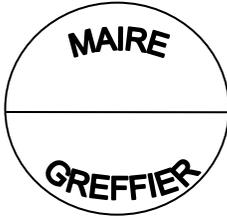
D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-413-00-447. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir à cette dépense dans l'exercice financier 2025.

- 20.4           Renouvellement du contrat TP 2023-01 pour la fourniture et le transport de contenants métalliques pour matériaux secs pour l'année 2025 avec 9386-0120 Québec inc. (E360S) au coût approximatif de 51 000 \$, toutes taxes incluses
- 

- 2024-09-342   Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat TP 2023-01 pour la fourniture et le transport de contenants métalliques pour matériaux secs pour l'année 2025 avec 9386-0120 Québec inc. (E360S), au coût approximatif de 51 000 \$, toutes taxes incluses;

D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2025 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission TP 2023-01; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la



### Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

dépense au code budgétaire 02-453-20-436. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir à cette dépense dans l'exercice financier 2025.

- 20.5 Octroi de gré à gré d'un contrat pour les travaux d'entretien de la piscine Beaurepaire à Piscines et Spas Poseidon pour la somme de 35 636,50 \$ toutes taxes incluses (RGC 2024-15)
- 

- 2024-09-343 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser l'octroi de gré à gré d'un contrat pour les travaux d'entretien de la piscine Beaurepaire à Piscines et Spas Poseidon pour la somme de 35 636,50 \$ toutes taxes incluses (RGC 2024-15); et

D'autoriser de Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-723-20-566. Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approuve la somme nécessaire à même son surplus réservé piscines extérieures.

- 20.6 Octroi d'un mandat de gré à gré pour l'enlèvement des encombrants et des objets souillés par les pluies diluviennes du 9 août 2024, à Paysagiste et Déneigement NJ, pour un montant approximatif de 130 000 \$, toutes taxes incluses (RGC 2024-16)
- 

- 2024-09-344 **CONSIDÉRANT** que les pluies diluviennes du 9 août 2024 ont causé des inondations entraînant des dégâts considérables aux résidences de la Ville de Beaconsfield;

**CONSIDÉRANT** que les résidents ont été dans l'obligation de se débarrasser rapidement de matériaux et objets souillés;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Beaconsfield a décidé d'étendre les collectes d'encombrants d'août à l'ensemble du territoire et lève les restrictions sur le type de matériaux et les dimensions afin d'appuyer les résidents sinistrés de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que la taille et volume des encombrants et d'objets souillés dépassent la capacité des compagnies de collecte mandatés et que la compagnie Paysagiste et Déneigement NJ peut fournir des ressources matérielles spécifiques pour enlever les encombrants et objets souillés;

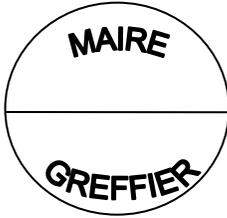
**CONSÉQUEMMENT**, la Ville de Beaconsfield veut octroyer un mandat de gré à gré pour l'enlèvement d'encombrants et objets souillés par les pluies diluviennes du 9 août 2024 à Paysagiste et Déneigement NJ pour la somme approximative de 130 000 \$, toutes taxes incluses (RGC 2024-16);

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer un mandat de gré à gré pour l'enlèvement d'encombrants et objets souillés par les pluies diluviennes du 9 août 2024, à Paysagiste et Déneigement NJ, pour la somme approximative de 130 000 \$, toutes taxes incluses (RGC 2024-16); et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-453-20-436.

- 20.7 Octroi d'un mandat de gré à gré concernant des travaux de correction de drainage à 9129-2201 Québec inc. (Travaux Routiers Metropole) pour un montant approximatif de 130 000 \$, toutes taxes incluses (RGC 2024-17)
- 

- 2024-09-345 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer un mandat de gré à gré concernant de travaux de correction de drainage à 9129-2201 Québec inc. (Travaux Routiers Metropole) pour un montant approximatif de 130 000 \$, toutes taxes incluses (RGC 2024-17); et



### Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-415-00-711. L'acquisition est financée par le fonds de roulement et sera remboursée en dix (10) versements annuels avec un remboursement à compter de l'année qui suit le déboursé.

- 20.8 Autorisation d'adhérer au programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal pour l'achat de sel de déglacage pour les quatre (4) prochaines saisons hivernales, soit de 2024-2025 à 2027-2028

- 
- 2024-09-346 ATTENDU que la Ville de Beaconsfield désire adhérer au regroupement d'achats coordonné par la Ville de Montréal pour l'approvisionnement de sel de déglacage pour les quatre (4) prochaines saisons hivernales, soit de 2024-2025 à 2027-2028 inclusivement, dans les quantités nécessaires pour ses activités;

ATTENDU que la Ville de Montréal doit être mandatée pour publier l'appel d'offres public annuel pour et au nom du regroupement et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater la Ville de Montréal pour préparer en son nom les documents d'appels d'offres pour l'adjudication du contrat d'achat regroupé pour le sel de déglacage nécessaire aux activités de la Ville de Beaconsfield pour les quatre (4) prochaines saisons hivernales, soit de 2024-2025 à 2027-2028 inclusivement;

D'autoriser le trésorier de la Ville de Beaconsfield à signer tout document donnant effet à la présente résolution;

QUE la Ville de Beaconsfield fera parvenir à la Ville de Montréal, selon la date d'échéance prévue pour chaque saison hivernale, une fiche technique contenant la quantité estimée de sel de déglacage requis;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Beaconsfield devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel.

30. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 23 septembre 2024 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 15 août 2024 au 25 août 2024 et du 27 août 2024 au 11 septembre 2024, pour un déboursé total de 3 808 139,16 \$

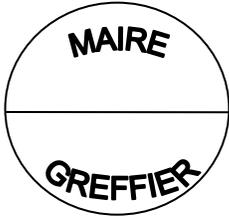
- 
- 2024-09-347 CONSIDÉRANT les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la liste des comptes à payer au 23 septembre 2024 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 811 679,57 \$; et

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 15 août 2024 au 25 août 2024 et du 27 août 2024 au 11 septembre 2024, totalisant 2 410 206,58 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux, les frais bancaires et le service de la dette, totalisant 586 253,01 \$; et

Que tous ces paiements, totalisant 3 808 139,16 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

- 30.2 Approbation d'un appui financier de 150 \$ au Club de natation Bluefins pour l'achat d'une annonce dans le programme de compétition régionale pour l'année 2024
- 

- 2024-09-348 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver un appui financier de 150 \$ au Club de natation Bluefins pour l'achat d'une annonce dans leur programme de compétition régionale pour l'année 2024; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-723-10-992. Le trésorier doit prévoir les crédits budgétaires suffisants pour pourvoir cette dépense dans l'exercice financier 2024.

- 30.3 Approbation d'un appui financier de 500 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) pour l'année 2024
- 

- 2024-09-349 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver un appui financier de 500 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) pour l'année 2024; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

- 30.4 Approbation d'un appui financier de 500 \$ à l'Association d'entraide d'arthrite de l'Ouest-de-l'Île (AWISH) pour l'année 2024
- 

- 2024-09-350 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver un appui financier de 500 \$ à l'Association d'entraide d'arthrite de l'Ouest-de-l'Île (AWISH) pour l'année 2024; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

- 30.5 Approbation d'un appui financier de 500 \$ au Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île (RFOI) pour l'année 2024
- 

- 2024-09-351 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver un appui financier de 500 \$ à Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île (RFOI) pour l'année 2024; et

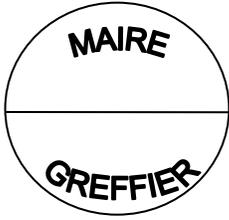
D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

- 30.6 Approbation d'un appui financier de 1 000 \$ à Accompagnement bénévole de l'Ouest (ABOVAS) pour l'année 2024
- 

- 2024-09-352 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver un appui financier de 1 000 \$ à Accompagnement bénévole de l'Ouest (ABOVAS) pour l'année 2024; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

- 30.7 Approbation d'un appui financier de 1 000 \$ au Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île (WICWC) pour l'année 2024
-



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

2024-09-353 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 1 000 \$ au Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île (WICWC) pour l'année 2024; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

30.8 Approbation d'un appui financier de 1 500 \$ à Parrainage Civique de la Banlieue Ouest (PCBO) pour l'année 2024

---

2024-09-354 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 1 500 \$ à Parrainage Civique de la Banlieue Ouest (PCBO) pour l'année 2024; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

30.9 Approbation d'un appui financier de 2 000 \$ au Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île (VWI) pour l'année 2024

---

2024-09-355 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 2 000 \$ au Centre d'action bénévole Ouest-de-l'Île (VWI) pour l'année 2024; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

30.10 Approbation d'un appui financier de 3 000 \$ à Amis de la santé mentale (FMH) pour l'année 2024

---

2024-09-356 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 3 000 \$ à Amis de la santé mentale (FMH) pour l'année 2024; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

30.11 Approbation d'un appui financier de 3 000 \$ à Table de Quartier Sud de l'Ouest-de-l'Île (TQSOI) pour l'année 2024

---

2024-09-357 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 3 000 \$ à Table de Quartier Sud de l'Ouest-de-l'Île (TQSOI) pour l'année 2024; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.

30.12 Approbation d'un appui financier de 3 500 \$ à l'Association d'entraide pour personnes en situation de handicap visuel (LVSHA) pour l'année 2024

---

2024-09-358 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 3 500 \$ à l'Association d'entraide pour personnes en situation de handicap visuel (LVSHA) pour l'année 2024; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-519-10-992.



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

30.13 Approbation d'un appui financier de 15 000 \$ pour les frais de location de glaces pour la saison 2024-2025 à l'Association de ringuette Beaconsfield Kirkland (BKRA)

---

2024-09-359 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver un appui financier de 15 000 \$ pour les frais de location de glaces pour la saison 2024-2025 à l'Association de ringuette Beaconsfield Kirkland (BKRA).

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie imputer la dépense au code budgétaire 02-722-10-992.

30.14 Rémunération des heures supplémentaires des cadres réalisées durant les mesures d'urgence suite aux pluies diluviennes du 9 et 10 août 2024

---

2024-09-360 **CONSIDÉRANT** que les cadres ont travaillé un nombre inhabituel d'heures en plus de leurs heures régulières de travail en raison des mesures d'urgence liées aux pluies diluviennes du 9 et 10 août 2024 et des collectes d'encombrants et objets souillés dues aux nombreux sous-sols inondés;

**CONSIDÉRANT** que les heures ainsi travaillées sont sujettes à remboursement par les autorités compétentes;

**CONSIDÉRANT** que, dans le passé, la Ville a rémunéré les heures supplémentaires des cadres lors de circonstances exceptionnelles menant à un surcroît de travail;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que les heures supplémentaires travaillées par les cadres en raison des mesures d'urgence liées aux pluies diluviennes du 9 et 10 août 2024 soient rémunérées à taux simple, à leur taux horaire habituel.

45. URBANISME

45.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 215, Elm

---

2024-09-361 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été présentée à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 4 septembre 2024 pour la propriété située au 215, Elm;

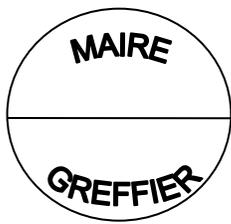
**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure est d'autoriser, pour 58 arbres dont l'abattage est permis, le remplacement par 24 arbres, alors que le règlement de zonage prescrit que tout arbre abattu doit être remplacé, représentant une différence de 34 arbres non remplacés;

**CONSIDÉRANT QUE** toute demande de dérogation mineure doit respecter les conditions énumérées à l'article 2.9 du Règlement BEAC-044 sur les dérogations mineures;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme estime que les conditions énumérées au Règlement BEAC-044 sont rencontrées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'**APPROUVER** la demande de dérogation mineure afin d'autoriser, pour 58 arbres dont l'abattage est permis, le remplacement par 24 arbres, alors que le règlement de zonage prescrit que tout arbre abattu doit être remplacé, représentant une différence de 34 arbres non remplacés pour la propriété située au 215, Elm;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'**APPROUVER** la demande de dérogation mineure afin d'autoriser, pour 58 arbres dont l'abattage est permis, le remplacement par 24 arbres, alors que le règlement de zonage prescrit que tout arbre abattu doit être remplacé,



### Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

représentant une différence de 34 arbres non remplacés pour la propriété située au 215, Elm.

VOTE EN FAVEUR :

Aucun

VOTES CONTRE :

Les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

**LA MOTION EST REFUSÉE. LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 215, ELM EST REFUSÉE.**

- 45.2 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 10, Madsen
- 

- 2024-09-362 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 10, Madsen a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 4 septembre 2024 et est d'avis que :

- l'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que le critère sur le traitement architectural du nouveau bâtiment ou de l'agrandissement permet une relation harmonieuse atténuant une différence de hauteur et de volume et du nombre d'étages en relation avec les bâtiments voisins ou d'un bâtiment adjacent à une autre municipalité n'est pas rempli;

- l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 10, Madsen;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 10, Madsen.

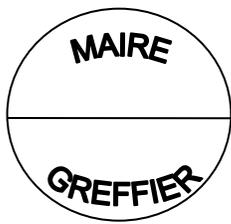
- 45.3 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 107, Woodland
- 

- 2024-09-363 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 107, Woodland a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 4 septembre 2024 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 107, Woodland;



### Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER** le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 107, Woodland.

- 45.4 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 372, Chantilly

---

2024-09-364 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 372, Chantilly a été déposée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 4 septembre 2024 et est d'avis que :

- l'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que le critère sur le traitement architectural du nouveau bâtiment ou de l'agrandissement permet une relation harmonieuse atténuant une différence de hauteur et de volume et du nombre d'étages en relation avec les bâtiments voisins ou d'un bâtiment adjacent à une autre municipalité n'est pas rempli;

- l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères sur (i) les matériaux de revêtement extérieur sont durables, de couleurs sobres et compatibles avec les bâtiments voisins (ii) les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur et (iii) tous les murs d'un même bâtiment visibles d'une ou plusieurs rues présentent une architecture harmonisée ne sont pas remplis;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de **REFUSER** le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 372, Chantilly;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de **REFUSER** le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 372, Chantilly.

- 45.5 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 535, Cedar

---

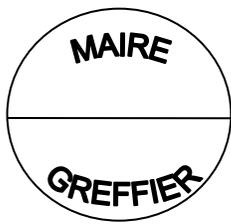
2024-09-365 **CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 535, Cedar a été déposée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 4 septembre 2024 et est d'avis que :

- l'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que le critère sur le traitement architectural du nouveau bâtiment ou de l'agrandissement permet une relation harmonieuse atténuant une différence de hauteur et de volume et du nombre d'étages en relation avec les bâtiments voisins ou d'un bâtiment adjacent à une autre municipalité n'est pas rempli;

- l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères suivants (i) le bâtiment s'inspire des styles architecturaux dominants sur le tronçon de rue et (ii) sur les



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur ne sont pas remplis;

- l'objectif que le projet de construction, d'agrandissement ou de modification respecte le caractère du lieu et les caractéristiques dominantes n'est pas respecté, parce que (i) le projet de construction ou d'agrandissement s'inspire du type architectural dominant dans le secteur et des bâtiments de référence identifiée (ii) le projet de construction ou d'agrandissement reprend les éléments de volumétrie dominants dans le secteur (iii) le projet de construction, d'agrandissement ou de modification fait appel aux matériaux de revêtement dominants dans le secteur. L'utilisation d'une brique d'argile de petit format se distinguant des résidences voisines est favorisée et (iv) le projet de construction, d'agrandissement ou de modification s'inspire du traitement des façades des bâtiments du secteur. Un assemblage proportionné de plusieurs matériaux est favorisé ne sont pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 535, Cedar;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ par le Comité consultatif d'urbanisme de recommander au Conseil de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment principal situé au 535, Cedar.

45.6 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 233, Cadillac

---

2024-09-366 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 233, Cadillac a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

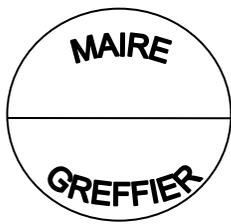
CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 4 septembre 2024 et est d'avis que :

- l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

- l'objectif dans le cas d'un agrandissement, celui-ci respecte les caractéristiques architecturales du bâtiment principal n'est pas respecté parce que les critères suivants: (i) le type et l'angle de la toiture d'un agrandissement sont similaires à ceux du bâtiment faisant l'objet de l'agrandissement et (ii) les matériaux de revêtement extérieur et les ouvertures de l'agrandissement sont harmonisés à ceux du bâtiment principal ne sont pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 233, Cadillac;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 233, Cadillac.



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 45.7 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 65, Devon
- 

2024-09-367 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 65, Devon a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 4 septembre 2024 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 65, Devon;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 65, Devon.

- 45.8 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 113, Brentwood
- 

2024-09-368 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 113, Brentwood a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

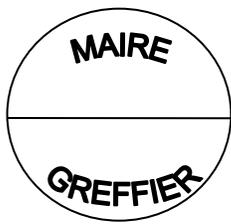
CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 4 septembre 2024 et est d'avis que :

- l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères suivants (i) le bâtiment s'inspire des styles architecturaux dominants sur le tronçon de rue et (ii) les matériaux de revêtement extérieur sont durables, de couleurs sobres et compatibles avec les bâtiments voisins ne sont pas remplis

- l'objectif que le projet de construction, d'agrandissement ou de modification respecte le caractère du lieu et les caractéristiques dominantes n'est pas respecté, parce que (i) le projet de construction, d'agrandissement ou de modification fait appel aux matériaux de revêtement dominants dans le secteur. L'utilisation d'une brique d'argile de petit format se distinguant des résidences voisines est favorisée et (ii) Le projet de construction, d'agrandissement ou de modification s'inspire du traitement des façades des bâtiments du secteur. Un assemblage proportionné de plusieurs matériaux est favorisé ne sont pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 113, Brentwood;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER le



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 113, Brentwood.

- 45.9 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 188, Chestnut

---

2024-09-369 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 188, Chestnut a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 4 septembre 2024 et est d'avis que :

- l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que le critère sur les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisent entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur n'est pas rempli;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 188, Chestnut;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 188, Chestnut.

- 45.10 Demande d'approbation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 519, Westhill

---

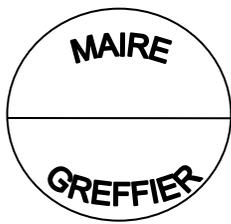
2024-09-370 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 519, Westhill a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis de construction lors de la séance du 4 septembre 2024 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 519, Westhill;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER le PIIA relatif à la demande d'un permis de construction pour la modification de la façade du bâtiment principal situé au 519, Westhill.



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 45.11 Acceptation d'une somme de 64 999,00 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 1 417 475 (107, Woodland ) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield
- 

- 2024-09-371 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'ACCEPTER le versement d'une somme de 64 999,00 \$ à des fins de frais de parcs que le propriétaire du lot 1 417 475 (107, Woodland) doit payer à la Ville, conformément au Règlement BEAC-128 concernant les contributions pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et espaces naturels sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, équivalant à 10 % de la valeur municipale uniformisée de 649 990,00 \$ du lot 1 417 475, et de transférer cette somme dans un fonds spécialement réservé à des fins de frais de parcs.

### 50. RESSOURCES HUMAINES

- 50.1 Nomination en vue de permanence au poste de Contremaître, mécanique et signalisation rétroactivement au 4 septembre 2024
- 

- 2024-09-372 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Frédéric Émond à titre de Contremaître, mécanique et signalisation au poste de 5206 à compter du 4 septembre 2024;

QUE cette nomination soit assujettie à une période d'évaluation de douze (12) mois, conformément aux dispositions des conditions de travail des cadres;

QUE son salaire annuel soit établi à l'échelon 1 du groupe de traitement 4 de la politique de rémunération des cadres de la Ville de Beaconsfield et que sa date d'ancienneté soit établie au 26 avril 2010.

- 50.2 Nomination en vue de permanence à titre de Surintendant, Travaux publics et environnement au poste 5207
- 

- 2024-09-373 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Kovalski Lachance à titre de Surintendant, Travaux publics et environnement, à compter du 16 septembre 2024;

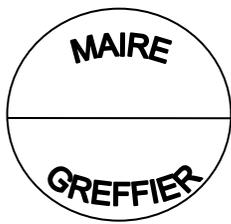
QUE son salaire soit établi à l'échelon 6 du groupe 6 de l'échelle de rémunération des cadres;

QUE cette nomination soit assujettie à une période d'évaluation de douze (12) mois, conformément aux dispositions des conditions de travail des cadres.

- 50.3 Nomination en vue de permanence à titre d'Opérateur Annexe A-1 (I) au poste 5235 au Service des travaux publics
- 

- 2024-09-374 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Kurt Van Rantwyk à titre d'Opérateur Annexe A-1 (I);

QUE cette nomination soit effective à compter du 7 octobre 2024 et assujettie à une période de familiarisation de 60 jours travaillés, conformément aux dispositions de l'alinéa 17.17 de la convention collective des employés cols bleus au terme de laquelle le statut d'employé permanent sera reconnu;



### Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

QUE la date d'ancienneté reconnue de Kurt Van Rantwyk soit établie au 4 janvier 2024, date de son embauche.

- 50.4 Nomination en vue de permanence à titre de Opérateur Annexe A-1 (II) au poste 5239 au Service des travaux publics
- 

- 2024-09-375 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que soit approuvée la nomination en vue de permanence d'Amina Sebane à titre d'Opérateur Annexe A-1 (II);

QUE cette nomination soit effective à compter du 7 octobre 2024 et assujettie à une période de familiarisation de 60 jours travaillés, conformément aux dispositions de l'alinéa 17.17 de la convention collective des employés cols bleus au terme de laquelle le statut d'employé permanent sera reconnu;

QUE la date d'ancienneté reconnue d'Amina Sebane soit établie au 15 avril 2024, date de son embauche.

- 50.5 Adoption de la politique RH-002 Harcèlement psychologique ou sexuel au travail et traitement des plaintes
- 

- 2024-09-376 **CONSIÉRANT** que le 27 mars 2024, le gouvernement a adopté la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a révisé le contenu de la politique RH-002 sur le harcèlement psychologique ou sexuel au travail afin de prendre en considération les changements législatifs;

**CONSIDÉRANT** que la présente politique RH-002 remplace les politiques RH-002 adoptées le 28 janvier 2019 ainsi que la politique RH-003 sur la non-violence en milieu de travail afin de rassembler tous les éléments dans un seul document, dans le but de faciliter la lecture et la compréhension.

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter la politique RH-002 Harcèlement psychologique ou sexuel au travail et traitement des plaintes.

53. COMITÉS

- 53.1 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 4 septembre 2024
- 

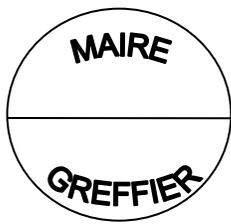
- 2024-09-377 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 4 septembre 2024.

- 53.2 Dépôt du procès-verbal de la séance du Comité de démolition du 6 août 2024
- 

- 2024-09-378 Le Conseil prend acte du procès-verbal de la séance du Comité de démolition du 6 août 2024.

- 53.3 Nomination d'un membre au Comité consultatif de l'environnement
- 

- 2024-09-379 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver la nomination de Yvonne Bourque à titre de membre au Comité consultatif de l'environnement, à compter du 23 septembre 2024, jusqu'au 31 décembre 2026.



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

### 60. GÉNÉRAL

- 60.1 Entérinement de l'entente entre la Ville de Beaconsfield et l'Association Thompson Point relative à la régularisation des titres pour le lot 1 418 653 (chemin Lakeshore, secteur Thompson Point)
- 

2024-09-380 **CONSIDÉRANT** que la résolution 2024-03-121 concernant la Municipalisation de partie de voie ouverte à la circulation publique depuis au moins dix ans en vertu de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales (Lakeshore, secteur Thompson Point) autorisait la greffière et le maire à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis pour que la Ville devienne propriétaire du lot identifié à l'annexe A de ladite résolution (soit la portion "voie ouverte à la circulation" du lot 1 418 653);

**CONSIDÉRANT** que les parties se sont entendus sur un processus afin de régulariser la partie "centrale" ainsi que la partie "voie ouverte à la circulation" du lot 1 418 653 et que ceci a été convenu par écrit dans une entente signée par les parties le 31 juillet et 1<sup>er</sup> août 2024;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville entérine l'entente entre la Ville de Beaconsfield et l'Association Thompson Point relative à la régularisation des titres pour le lot 1 418 653 entre la Ville de Beaconsfield et l'Association Thompson Point signée par les parties le 31 juillet et 1<sup>er</sup> août 2024;

- 60.2 Résolution concernant le plan d'actions préliminaire recommandé par l'administration suite aux pluies diluviennes et inondations du 9 et 10 août 2024
- 

2024-09-381 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le document intitulé "Plan d'actions - Pluies diluviennes et inondations du 9 août 2024" soumis par le directeur général.

- 60.3 Élaboration et mise en œuvre d'un Plan municipal de gestion des actifs (PGA) en Eau et Bâtiments afin d'optimiser la gestion des actifs municipaux de la Ville de Beaconsfield
- 

2024-09-382 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beaconsfield reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

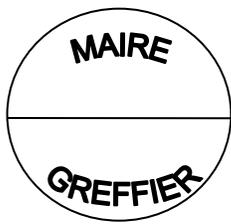
**CONSIDÉRANT QUE** le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville de Beaconsfield et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Beaconsfield a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

**CONSIDÉRANT QUE** la « Démarche de gestion des actifs municipaux (en eau) » offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

**CONSIDÉRANT QUE** le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;



### Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville de Beaconsfield s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en Eau (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) et en Bâtiments afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

QUE la Ville de Beaconsfield s'engage à transmettre, au ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et Bâtiments et les informations requises par ces derniers;

QUE le Conseil municipal de Beaconsfield approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux (en eau) » et autorise le dépôt des documents auprès du ministère.

60.4 Demande de lettre d'appui aux Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw pour le projet d'infrastructure du campus Beaconsfield sur le terrain du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

---

2024-09-383 **CONSIDÉRANT** que deux bâtiments offrant les services des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw sont déjà construits sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, propriété du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal;

**CONSIDÉRANT** que les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw souhaitent agrandir son offre de service à même le terrain où une partie de ceux-ci sont déjà offerts, par la création d'un campus regroupant l'ensemble de leurs services;

**CONSIDÉRANT** que les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw veulent obtenir cette lettre d'appui pour compléter son dossier d'affaire au Secrétariat du Conseil du Trésor;

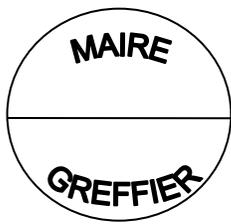
**CONSIDÉRANT** qu'une servitude réelle et perpétuelle de passage en tout temps nécessaire à l'entretien et le bon fonctionnement d'une conduite d'égout pluvial doit être signée en faveur de la Ville sur le terrain du Centre de la jeunesse et la famille Batshaw, propriété du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, et qu'une entente préalable doit être conclue à cet effet;

**CONSIDÉRANT** que les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw sont informés de la situation et collaborent avec la Ville de Beaconsfield pour l'entente préalable dans les meilleurs délais, au plus tard le 31 décembre 2024, et par la suite la signature de l'acte de servitude réelle perpétuelle notariée entre les deux parties;

**CONSIDÉRANT** que le projet n'a pas fait, à ce jour, l'objet d'une demande de permis de construction et que seulement un concept architectural a été présenté à l'administration municipale;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de fournir une lettre d'appui aux Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw pour le projet d'infrastructure du campus Beaconsfield sur le terrain du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et que cet appui soit :

- conditionnel à ce qu'une servitude réelle et perpétuelle de passage en tout temps nécessaire à l'entretien et le bon fonctionnement d'une conduite d'égout pluvial soit être signée en faveur de la Ville sur le terrain du Centre de la jeunesse et la famille Batshaw, propriété du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, et qu'une entente préalable soit conclue à cet effet dans les meilleurs délais, au plus tard le 31 décembre 2024;
- Exclusivement sur le concept du projet du campus Beaconsfield, celui-ci devant être soumis à l'analyse réglementaire en vertu des règlements applicables en vigueur.



## Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 60.5 Autorisation de permettre aux Amis du Village Beurepaire d'organiser l'événement Marché BEAU Marché des Fêtes dans le stationnement des terrains de tennis du parc Christmas, d'avoir accès au chalet du parc, le samedi 23 novembre 2024, de 6 h à 20 h et que les coûts pour les Services de premiers soins soient payés par la Ville
- 

- 2024-09-384 CONSIDÉRANT que le stationnement du parc Christmas doit être libre de voitures pour le samedi 23 novembre et que le stationnement doit être fermé à partir du vendredi 22 novembre 2024, dès 20 h;

CONSIDÉRANT que l'événement aura lieu entre 12 h et 16 h, et que les vendeurs doivent installer leur kiosque entre 8 h et 12 h, et qu'ils doivent démonter leur kiosque entre 16 h et 18 h;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à couvrir les coûts pour les services de premiers soins;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de permettre aux Amis du Village Beurepaire d'organiser l'événement Marché BEAU Marché des Fêtes dans le stationnement des terrains de tennis du parc Christmas;

D'autoriser la fermeture du stationnement du parc Christmas à partir du vendredi 22 novembre 2024, dès 20 h;

D'autoriser l'accès au chalet du parc, le samedi 23 novembre 2024, de 6 h à 20 h; et

D'autoriser que les coûts pour les services de premiers soins soient payés par la Ville.

- 60.6 Autorisation de signature de la Convention d'aide financière 2024-2025 auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques
- 

- 2024-09-385 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire Georges Bourelle, ou son représentant désigné, à signer la Convention d'aide financière 2024-2025 auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques.

## 70. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

- 70.1 Rapport du maire sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 19 septembre 2024
- 

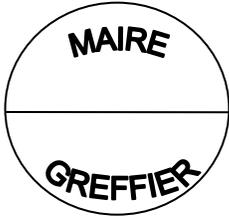
- 2024-09-386 Son Honneur le maire indique qu'aucun point à l'ordre du jour ne concernait les villes de l'AMB, il rapporte que beaucoup d'argent a été dépensé par Montréal.

## 80. RAPPORTS DIRECTEURS

- 80.1 Dépôt des rapports des directeurs
- 

- 2024-09-387 Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour août 2024;  
Rapport des visionnements en direct et en différé des séances du Conseil en webdiffusion.



**Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield**

90. AFFAIRES NOUVELLES

Nil.

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par la conseillère Peggy Alexopoulos et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance ordinaire à 21 h 31.

---

**MAIRE**

---

**GREFFIÈRE**